

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC  
ANNÉE DEUX MILLE VINGT-DEUX



Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

---

## RÈGLEMENT 1400-74

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1400 LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER  
LA DESCRIPTION DU CODE D'USAGE « C102 » SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-  
SUR-LE-LAC

---

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation en ce sens a été faite à la séance du CCU du 15 février 2022 afin de modifier la description du code d'usage C102 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance tenue le 9 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 29 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation publique n'a donné lieu à aucune modification ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu aucune demande référendaire ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1-**

La description du code d'usage C102 dans la section 2.3.1 *Classe d'usage « C1 »* du Chapitre 2 est modifiée comme suit :

Code d'usage	Description
C102	Magasins d'alimentation générale et spécialisée : épicerie, marché d'alimentation, pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, confiserie, boutique d'aliments naturels, vins et spiritueux.  Les activités de fabrication et de transformation sur place de produits alimentaires sont autorisées pourvu qu'elles occupent moins de 75 % de la superficie de plancher, sans toutefois excéder 250 m <sup>2</sup> .

**ARTICLE 2-**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière

Avis de motion : 9 mars 2022  
Adoption du premier projet : 9 mars 2022  
Consultation publique : 29 mars 2022  
Adoption du second projet : 13 avril 2022  
Demande référendaire : Du 15 au 22 avril 2022  
Adoption du règlement : 11 mai 2022  
Certificat de conformité de la MRC :  
Entrée en vigueur :